

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la Sté CRJ&HD Telecom et ses sous-traitants en date du 4 septembre 2025,

CONSIDERANT que les travaux d'adduction de réseaux Télécom au 44a, rue des Fossés à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRÊTÉ :

- Article 1er :** En raison de travaux d'adduction de réseaux Télécom au 44a, rue des Fossés à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :
- Chaussée rétrécie avec mise en place d'une circulation alternée
 - Interdiction de dépassement
 - Vitesse limitée à 30 km/h
 - Stationnement interdit dans l'emprise des travaux

Du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025 inclus

- Article 2 :** Les signalisations réglementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de la Wantzenau
 - Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
 - Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
 - la Sté CRJ&HD Telecom et ses sous-traitants

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 19 août 2025

Le Président,



Denis RIEDINGER

